

Compte rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale du 19/06/2025

La CFTC a participé au CDAS du 19/06/2025. Les modifications du procès verbal du CDAS du 18/03 ont été validées par l'ensemble des représentants du personnel présents. Il sera soumis au vote au prochain CDAS qui aura lieu le 02/10/2025.

1) La note d'orientation :

La note d'orientation a été présentée par Mme Le Brazidec, Déléguée de proximité du Loiret. Elle a rappelé le rôle du CDAS soit proposer et définir les points qui devront être remontés au CNAS.

Lors des dernières remontées des agents, il avait été évoqué le souhait d'une mise en place de billetterie. Juridiquement parlant, Monsieur Mercier, président du CDAS, souligne que l'action sociale ne peut pas détenir de billetterie et il est proposé à la place, en accord avec la note d'orientation de se rapprocher de l'ATSCAF locale afin, aussi, de ne pas faire doublon.

La CFTC souligne que l'ATSCAF est soumis à adhésion, que la plupart des actions locales sont méconnues et a demandé que l'ATSCAF soit présente à un prochain CDAS. La demande a été validée.

Concernant les conventions passées avec les psychologues, 2 points sont présentés :

- ➔ un marché national qui va être développé dans le cadre d'un soutien psychologique dans la sphère du travail. Il est prévu qu'il soit limité à 3 consultations/agents. Il n'y aura pas possibilité de continuer au-delà avec ce même psychologue. Pour ce marché, dans le cadre de l'affiliation avec le médecin de prévention, un protocole d'accès sera défini ultérieurement.
- ➔ Les séances avec un psychologue proposé par l'action sociale concerne aussi les problèmes rencontrés dans la sphère privée des agents. La convention prend fin en 2026.

Pour la CFTC, la possibilité d'accéder à des rendez-vous avec un psychologue dans ce cadre répond à l'axe national de la santé mentale qui est défini comme la grande cause de 2025. Le soutien psychologique est l'un de ses socles. Il permet aussi de prévenir les risques psycho sociaux qui ne sont pas en diminution depuis ces dernières années.

2) le CAL 2025

La proposition de goûter distribués aux enfants qui ne pourront pas participer à l'arbre de Noël ne sera pas retenue pour cause de logistique.

La CFTC a évoqué des solutions comme l'utilisation de la navette ou des contacts entre collègues. Les propositions ont été déclinées.

Le goûter pour les enfants devrait être composé de 2 clémentines, 1 père Noël en chocolat, 1 chocolat (papillotte ou autre) 1 madeleine et un jus de fruit. Pour les parents, une boisson chaude avec madeleine.

Concernant les cartes cadeaux : Le même schéma que l'an passé devrait être reproduit soit dans un 1^{er} temps 25€ pour tous puis un ajustement sera fait courant 2^{ème} semestre, en fonction des crédits restant au « Crédit d'Action Locale ».

Pour la sortie au château de Chenonceau, 51 personnes ont participé, les retours sont positifs. Un bémol cependant concernant « le temps obligatoire pour les chauffeurs de bus » auquel, il ne peut y avoir de dérogation puisqu'il s'agit d'une obligation nationale relative à la sécurité de tous.

Sur la sortie « les 100 ans de Disney », la CFTC comme d'autres représentants du personnel vont afficher le programme sur les panneaux de communication dédié. La jauge est prévue pour 150 personnes (100 adultes * 15€ et 50 enfants * 10€)

S'agissant des prestataires externes :

- Pas de nouveaux rendez-vous prévus pour le psychologue
- 3 rendez-vous prévus pour la diététicienne.

Actuellement, dans le prévisionnel du CAL, 98,64 % des crédits ont été utilisés.

3°) Fonds d'Innovation Local :

Les batteries solaires n'ont pas été retenues.

Au niveau régional, ce sont les départements du Cher et de l'Indre qui ont été retenus avec des cours de Taïso.

Tous les ans, ce fond d'innovation local est proposé pour compléter l'offre locale de l'action sociale. Il doit répondre à des critères définis par le Secrétariat Général. Pour cette année, il s'agissait de développement durable, du sport et de la santé ou les enjeux du numérique.

4°) Action locales

Action partenariat en collaboration avec le MGFI intitulé « **Séance nutrition et diététique** » a recensé 56 participants.

Pour la sortie au **château de Chenonceau**, une enquête de satisfaction est en cours (60 personnes inscrites, 9 ne sont pas venues, les raisons sont pour l'instant inconnues)

Sortie à Paris : Cette activité se fera le samedi 20 septembre avec l'**exposition Disney 100** le matin sur 3 créneaux bloqués sans guide et après midi libre (journée du patrimoine) plusieurs propositions de points de ralliement :

- ➡ Départ de GIEN 06h15
- ➡ Départ de MONTARGIS 07H15
- ➡ Départ d'ORLEANS 07H00
- ➡ Départ de PARIS 19h00

Un mail d'information vous a été envoyé le 18/06.

Vos représentantes CDAS : Stéphanie Mounier (titulaire) - Annabelle Gardette (suppléante) & Maud Silly (experte)

Mail : stephaniemouniercftcdgfp@gmail.com

La CFTC demande systématiquement que des transports collectifs soient proposés pour les sites extérieurs à Orléans. Pour la CFTC, l'action sociale est un pilier central de l'amélioration des conditions de vie des agent(e)s et de leurs familles et doit servir à l'ensemble des agents du département.

5) Carte cadeau

Les effectifs sont en cours de remontée via les ressources humaines des administrations . Du 1^{er} au 30 septembre ouverture de micados, avec accompagnement par Madame LE BRAZIDEC si difficultés à se connecter. L'application « démarche simplifiée » en remplacement de micados est déjà utilisé par la SRIAS.

6°) Le spectacle de Noël : Château Meung sur Loire

lien : <https://chateau-de-meung.com/event/noel-royal-au-chateau-de-meung/>

L'entrée au château de Meung sur Loire sera limité à un 1 adulte accompagnant par famille sauf exception pour raison de santé (handicap) ou famille nombreuse.

Le bus de Montargis, Gien et Pithiviers sera proposé sous réserve de l'effectif.

Le parking à proximité est public. L'organisation se ferait par déambulation avec ateliers et un spectacle de 20 minutes sur 3 créneaux disponibles, sans pré inscription. Le goûter sera distribué sous format « sachets ». Le château ferme à 18h00.

4 °) La restauration

Concernant les Douanes : Actuellement, le restaurant « Leon de bruxelles » ne convient pas quant à la qualité proposée. Après plusieurs demandes et sollicitations de la correspondante des Douanes et de M. Vaur (référent restauration sur notre département) et de Mme Dufour référente régionale des changements sont prévus. Le restaurant Léon de Bruxelles pourrait proposer un repas équilibré/semaine. Un autre restaurateur « le Bureau » propose lui aussi de faire un repas plus équilibré, le mardi, et/ou si ça marche sur plusieurs jours...Le gérant propose aussi d'arrêter le menu 1fois /mois.

Les deux restaurants pourraient être conventionnés. Mise en place souhaitée au 1/8/25.

A la DGFIP : Dernièrement, les restaurants de l'agraco et de la rue des anglaises ont eu des augmentations.

(augmentation des droits d'admission aux anglaises de 3,42 à 4,08)

La CFTC très attachée à vos conditions de vie au travail vous apporte les précisions suivantes :

- **Vous nous saisissez régulièrement sur les problématiques que vous rencontrez dans le cadre de la restauration collective.**
- **Nous évoquons ces sujets lors des instances dédiées où nous siégeons.**

Dans un souci de transparence, la CFTC a demandé quel était le protocole de la mise en place de la subvention ?

Madame Dufour a précisé que les restaurants collectifs, **en charge de la gestion comptable du site**, ont toujours eu l'obligation de prévenir les référents de l'action sociale de l'augmentation de leurs coûts afin que ces derniers, après analyse, subventionne ou non l'aide. Un délai de deux mois de prévenance est requis. Généralement, les augmentations ne sont pas signalées auprès des référents de l'action sociale et **dans ce contexte par votre entremise, les représentants du personnel alertent les référents de l'action sociale.**

Vos représentantes CDAS : Stéphanie Mounier (titulaire) - Annabelle Gardette (suppléante) & Maud Silly (experte)

Mail : stephaniemouniercftcdgfip@gmail.com

Suite à votre demande, voici les résultats de notre intervention, après analyse des référents de l'action sociale locale.

L'aide (subvention) sera augmentée de 1€50 pour l'AGRACO et 1€81 pour les anglaises.

Mme Dufour précise qu'il faut regarder le prix par le reste à charge.

Concernant le BRGM et les Agent(e)s de la source, une communication explicative à l'usage du restaurant sera envoyée prochainement aux agents ainsi qu'au restaurant.

L'an passé, la CFTC à votre demande, est intervenue plusieurs fois dès juillet, concernant l'attribution des tickets restaurants qui sont actés maintenant, de manière définitive ou tout au moins en l'absence d'un restaurant correspondant aux normes. Lors de notre dernière visite sur le site d'Orléans Sud, vous nous avez demandé de conserver l'accès au BRGM avec le subventionnement. La CFTC, l'a également évoqué en CDAS. Nous vous avons rendu compte à l'issue, dans notre compte-rendu CDAS du 18/03/2025.

Aujourd'hui, la réponse apportée par les représentants référents de l'action sociale reste la même. Le BRGM est accessible aux agents mais ne répond pas aux normes de subventionnement. Si le BRGM accepte les tickets restaurants, cela ne concerne que l'agent et le BRGM.

La CFTC reste attentive et à votre écoute.

Les espaces de restauration ou coin repas : Mme Dufour précise que l'enveloppe prévue pour remplacer le matériel de cuisine est réduite drastiquement. M. Mercier rappelle que les espaces de restauration sont soumis à règlement.

La CFTC note l'information. Cependant, si un « coin repas » correspondant à la règle nationale, a un micro-onde ou un réfrigérateur défectueux, il sera impératif de le remplacer afin de respecter des normes de sécurité alimentaire.

5°) Point communication :

Madame Le Brazidec, référente communication déléguée à l'action sociale locale, souhaite la mise en place de correspondants sociaux suppléants pour les transmissions d'information en cas d'absence du titulaire. La CFTC a répondu favorablement.

Une enquête de recueil de besoin des agents concernant l'action sociale vous sera envoyée prochainement par l'action sociale départementale.

La CFTC élue lors des dernières élections au **CDAS**, a demandé dès la première instance quel était **l'Avis De l'Ensemble des Agents** et **la mise en place d'enquête pour s'en assurer**. L'action sociale locale a répondu favorablement à nos demandes. C'est pourquoi nous vous invitons à compléter et retourner le questionnaire afin que votre avis soit pris en compte.

**Nous vous souhaitons de bonnes vacances
et nous restons à votre écoute !**

Vos représentantes CDAS : Stéphanie Mounier (titulaire) - Annabelle Gardette (suppléante) & Maud Silly (experte)

Mail : stephaniemouniercftcdgfp@gmail.com

Vos représentantes CDAS : Stéphanie Mounier (titulaire) - Annabelle Gardette (suppléante) & Maud Silly (experte)

Mail : stephaniemouniercftcdgfip@gmail.com